

de Bonnefon de l'accident ; par un manque de considération coupable de la part du messenger, il livra le télégramme " sans donner aucun mot d'explication ! " Le chagrin, la surprise surtout de l'épouse furent extrêmes. Elle se rendit avec Jeanne à l'hôpital où l'on avait déposé les sinistrés. M. de Bonnefon menaçait de laisser ce monde dans les déplorables dispositions qui l'avaient animé toute sa vie. Jeanne alors, fit à haute voix " le vœu de mendier pendant huit jours, au profit des âmes du purgatoire (! ) " si elle obtenait " la grâce de voir son père mourir après s'être confessé. La mère ne s'opposa pas à cette promesse " la croyant inutile. " La raison est supérieure, comme on le voit.

Le vœu filial de Jeanne est exaucé. M. de Bonnefon meurt, en effet, mais il se confesse aussi de sorte qu'il ne reste plus à " l'innocente enfant " l'ombre d'un prétexte pour ne pas s'acquitter de sa promesse. Sa mère n'y met pas d'objection. Vous admirez déjà, j'en suis sûre, la sagesse et la prévoyance maternelle d'une mère laissant partir, seule, à travers des campagnes, une fille de quatorze ans, " d'une beauté rare, les joues roses d'un vif incarnat " et qui sait déjà, avoue l'auteur, " s'attirer des regards d'admiration de tous ceux qui la connaissent. "

Il lui arrive donc dans le cours de son pieux pèlerinage des désagréments fâcheux. Un fermier qui la vit dans sa grange où elle s'était réfugiée pendant une tempête, l'accusa d'y avoir mis le feu. Jeanne s'émut de cette accusation parce que " tout innocent qu'était son jeune cœur, elle avait entendu dire souvent que des innocents mêmes avaient été pendus ! " Pour ma part, je commence à croire qu'il n'y a plus que ceux-là qu'on pend.

Bref, Mlle Jeanne " qui tenait durant son procès le coin de son tablier sur sa bouche pour étouffer ses sanglots " fut condamnée à trois ans d'école de réforme, malgré les dénégations de Mme Bonnefon, qui, " ayant eu vent du malheur " était accourue pour la défendre. Je ne dépeindrai pas le chagrin de la mère à qui il ne restait plus d'enfant auprès d'elle pour la consoler, car, le jeune Louis—le

quatrième et dernier enfant—avait été mis au collège par monsieur le curé de la paroisse, et " de crainte qu'il ne fût dérangé dans ses études, le supérieur ne lui permit pas d'aller visiter sa mère. " La pauvre, elle mourut de chagrin sans revoir ni sa fille, ni son fils, le supérieur toujours—relativement à ce dernier—" ayant cru sage de ne pas lui accorder la permission d'aller voir sa mère, *pas même de lui rendre les derniers devoirs.* " M. Fournier devrait nous donner l'adresse de ce supérieur ; cela ferait un bon réclame pour son établissement.

Voilà donc Jeanne en prison. Or, à cette époque, en France, les grands personnages jouissaient, entr'autres privilèges, de celui — que je considère le plus mince — de visiter les maisons de correction. Un jeune duc, nommé Frédéric " âgé de vingt ans, grand, l'œil noir, et qui avait, bien qu'*imberbe, l'apparence d'un gentilhomme,* " fut subitement animé de la philanthropie très douce d'aller visiter les détenues de cette particulière maison et de leur donner à chacune... des paroles d'encouragement. " Arrivé à la porte du jardin de la prison, il vit une jolie jeune fille, vêtue de haillons, pensive et rêveuse, agenouillée pour sarcler, arrachant de ses petits doigts nus, les mauvaises herbes dans un carré d'oignons. " Un tel spectacle — en comptant un peu sur l'influence des oignons — est bien fait pour tirer les larmes. Pour être duc, on n'en est pas moins un homme et Frédéric, frappé de cette beauté touchante, voulut, à elle aussi, faire entendre des paroles d'encouragement. Pour une œuvre pourtant si charitable, il ne voulut pas avoir de témoin, et, commanda au geôlier de le laisser seul avec Jeanne. Le " carré d'oignons " ne put ou ne voulut, pour des raisons graves, se retirer.

Jeanne l'Orpheline, — " car elle se plaisait à s'appeler ainsi " et il faut croire que le titre est enviable puisque l'on voit encore, de nos jours, des enfants attenter à la vie de leurs parents, pour s'en parer — fit au duc un récit détaillé de ses malheurs. Là-dessus, l'impressionnable Frédéric, sans plus de cérémonie, l'embrasse—vous verrez plus loin qu'il en contracta le goût et l'habitude — et lui annonce qu'il lui

" tendra une corde " — c'est plus commode qu'une perche—au moyen de laquelle elle grimpera sur le mur et effectuera sa fuite. Je passe à regret la scène de l'évasion ; hélas ! je m'aperçois qu'il m'en faudra passer bien d'autres. Pour noter toutes les ineffabilités de ce roman, quatre livraisons du JOURNAL DE FRANÇOISE ne suffiraient pas.

Jeanne l'Orpheline, hélée — c'est le mot — de sa prison est conduite dans un château splendide dont " le plancher en marbre est recouvert de tapis et de prélaris. " Le duc met ce palais à sa disposition en lui donnant, de plus, force " robes de soie, manteaux de velours, chaînes (avec une s) et montre d'or. " Jeanne accepte tout avec beaucoup de bonne volonté, et le beau galant prend congé d'elle, non sans l'avoir " embrassée amoureusement " maintes et maintes fois ; entre chaque baiser, la modeste enfant, en jeune fille bien élevée, lui renouvelle l'expression de ses remerciements.

Le duc qui avait payé un " géolier " cinquante mille francs la liberté de Jeanne avait bien le droit, ce semble, d'exiger en retour quelques marques tangibles de reconnaissance.

Je vous ai déjà dit, j'espère, que l'héroïne est posée dans le roman comme un modèle de " jeunesse " excessivement pieuse et chaste.

Notre fringant Frédéric demeurerait avec sa mère, ce qui ne l'empêchait pas de " fréquenter régulièrement " la retraite de Jeanne et de faire avec elle, de temps à autre, un voyage de plaisir dans le sud de la France. Comme l'auteur semble trouver absolument anodins ces sortes de pèlerinages, vous auriez tort, chères lectrices, de vous servir du " télescope de la pensée " pour y chercher à redire. Honni soit qui mal y pense.

(J'ouvre une parenthèse pour vous dire que pendant ce temps, p'tit Louis fleurissait au séminaire, en science et en vertu ; il avait appris que sa sœur avait été enlevée de la prison, mais comme " il soupçonnait un crime, il la croyait morte et ne s'en occupait plus. " D'ailleurs, vous avez pu voir qu'on lui avait enseigné un détachement complet de la famille, et, tel professeur, tel élève.)

Le duc avait placé auprès de sa pro-